

Il ne suffit pas d'avoir sa photo dans les journaux pour gouverner un pays. Et ce n'est pas en se faisant photographier dans les journaux que l'on donne l'exemple, ou que l'on fait preuve d'honnêteté. Nous avons du pain sur la planche. Nous devons faire en sorte que nos universités et nos collèges disposent d'un personnel suffisant et qu'ils puissent continuer à se développer, à poursuivre leurs travaux de recherche et de développement et à former nos concitoyens. C'est là une question prioritaire. Or le gouvernement voudrait bien pouvoir se défilier devant cette obligation.

L'autre jour, Richard Thomson, président de la Banque Toronto-Dominion, n'a pas mâché ses mots dans le discours sur la dette, les dépenses et les déficits du gouvernement qu'il a fait à ses actionnaires. Il a signalé que la situation déficitaire du Canada était dangereuse, que le pays était gravement endetté et qu'il ne pouvait pas continuer ainsi. Les députés de ce côté-ci de la Chambre en ont parlé à plusieurs reprises. Les gouvernements fédéral et provinciaux ne peuvent pas continuer à emprunter de 70 à 75 p. 100 de l'argent disponible au Canada. Voilà les priorités. Mon collègue le député de Kings-ton et les Îles parlera des priorités.

Les soins médicaux constituent une priorité. Les Canadiens veulent un régime d'assurance-maladie bien financé. Les habitants de ce pays ont d'autres priorités. L'une d'entre elle consiste à veiller à ce que la jeunesse et les personnes de tout âge soient instruites pour avoir l'occasion de s'épanouir, d'édifier et d'apporter une contribution. C'est le seul moyen de résoudre notre misère et les problèmes de chômage.

Il faudra peut-être réduire l'enveloppe des affaires sociales. Je peux nommer toutes sortes d'organismes, je l'ai d'ailleurs déjà fait à la Chambre, notamment la société Radio-Canada. Je préférerais que l'argent soit ici que là. Notre parti et le gouvernement devraient peut-être s'unir.

L'autre jour, M. Rowland Frazee, président de la Banque Royale, a proposé la création d'un comité de tous les partis pour établir des priorités. Il a déclaré qu'il serait ravi de participer à un tel travail et même d'utiliser, pour ce faire, les ressources de sa banque. Je suis sûr que d'autres groupes seraient prêts à faire de même. Nous devons établir où nous allons et quelles seront nos dépenses, mais ce gouvernement se refuse à fixer des priorités. Il est pour l'immobilisme. Parfois il procède à des compressions, parce qu'il ne reçoit pas suffisamment de publicité, mais non parce qu'il est nécessaire d'économiser. Le gouvernement nous parle de son programme de 6 et 5 p. 100. De toutes les enveloppes, une seule est restée dans les limites des directives de 6 et 5 p. 100, toutes les autres étant notablement au-dessus. Le gouvernement n'économise pas. Lorsqu'il supprime des dépenses, c'est à des fins politiques. Ce que nous devons faire c'est établir des priorités de dépense sans chercher à se faire du capital politique.

Le groupe de travail auquel j'ai eu le plaisir d'appartenir avec mon collègue de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a analysé les accords fiscaux fédéraux de 1981. Nous avons établi que si le gouvernement fédéral manquait de moyens financiers ce n'est pas à cause des transferts fiscaux aux provinces, mais parce que l'assiette fiscale était insuffisante. C'est la mauvaise gestion des affaires fiscales du pays qui est la cause des problèmes financiers du gouvernement fédéral. Ce rapport vaut la peine d'être lu, car il montre que le gouvernement a dévié une fois de plus. Selon le rapport du groupe de travail, l'argent des impôts qui devait être consacré aux transferts devait demeurer

#### *Financement des programmes établis*

constant. Pourtant, en 1982 il y a eu une réduction d'au moins 500 millions de dollars. Ce montant a augmenté. Maintenant ce sont les réductions qui augmentent.

Je constate qu'il est 13 heures; je vous remercie beaucoup.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Puisqu'il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

**Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Monsieur le Président, nous étudions actuellement le projet de loi C-12, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. Étant donné que l'objet primordial de ce projet de loi est d'appliquer le principe des 6 et 5 p. 100 aux transferts destinés à l'enseignement postsecondaire, on a coiffé la loi d'un nouveau titre afin de bien distinguer l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux. Ce sera désormais la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Comme on l'a déjà signalé, il s'agit d'une mesure rétroactive. On a commencé à l'appliquer il y a près d'un an, soit le 1<sup>er</sup> avril 1984. Elle vise à limiter la majoration du financement au titre de l'enseignement postsecondaire à 6 p. 100 en 1983-1984 et à 5 p. 100 en 1984-1985. Il y a un avantage à faire une distinction entre l'enseignement postsecondaire et la santé, secteur qui n'est pas assujéti à la règle des 6 et 5 p. 100, car désormais nous serons en mesure d'identifier les contributions à l'enseignement postsecondaire plus nettement que lorsqu'elles étaient amalgamées au financement des soins médicaux et de l'hospitalisation.

Étant donné que, en fait, le gouvernement rompt un contrat passé avec les provinces en matière de financement, nous ne pouvons pas espérer qu'il s'agira d'un véritable avantage. Comme nous l'avons déjà entendu auparavant, je n'y reviendrai pas longuement, mais le gouvernement fédéral a conclu en 1977 des accords avec les provinces pour ce nouveau financement global avec des majorations calculées chaque année selon une formule d'indexation. Si cette formule avait été appliquée en 1983-1984, l'augmentation aurait été de plus de 11 p. 100. Du fait que le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement d'appliquer le six et cinq aux transferts, l'augmentation a été en fait d'environ 7 p. 100.

• (1410)

Il y a près d'un an, j'ai demandé à la Chambre ce que le gouvernement fédéral comptait faire de la somme de plus de 100 millions qui, de ce fait, ne devait pas être affectée à l'enseignement postsecondaire par le biais des provinces. Je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante à ma question et j'ai appris peu après que les membres du cabinet ne s'entendaient pas sur la destination des fonds qui avaient été affectés précédemment. A peu près cinq ministres voulaient avoir les fonds, et je dois malheureusement dire que le ministre ou les ministres—et si je dis «le ministre ou les ministres» c'est parce qu'il est difficile de savoir de qui relève au juste l'enseignement—